

STATE OF COLORADO

John W. Hickenlooper, Governor
Larry Wolk, MD, MSPH
Executive Director and Chief Medical Officer

Dedicated to protecting and improving the health and environment of the people of Colorado

4300 Cherry Creek Dr. S. Laboratory Services Division
Denver, Colorado 80246-1530 8100 Lowry Blvd.
Phone (303) 692-2000 Denver, Colorado 80230-6928
Located in Glendale, Colorado (303) 692-3090

www.colorado.gov/cdphe



Colorado Department
of Public Health
and Environment

Décembre 2013

Chers parents d'élèves des écoles du Colorado, niveau maternelle à 12 (année scolaire 2014-2015),

La vaccination est une partie importante de la santé des enfants et la loi du Colorado prévoit que les enfants scolarisés doivent être vaccinés afin de prévenir toute maladie évitable par la vaccination. Cette lettre vise à vous informer sur les vaccins obligatoires pour toute admission à l'école et sur les vaccins recommandés pour une meilleure protection contre les maladies évitables par la vaccination (voir tableau page 2).

En tant que parent, il est important de savoir qu'en plus de la vaccination obligatoire prévue par the state of Colorado Board of Health for school entry (Conseil de santé de l'état du Colorado pour l'admission à l'école), il existe des vaccins recommandés par the Advisory Committee on Immunization Practices (Comité consultatif sur les vaccinations) - ACIP. Il s'agit du plan de vaccination qui protégera le mieux votre enfant des maladies évitables par la vaccination.

Les parents sont souvent inquiets ou à la recherche d'informations supplémentaires sur la vaccination de leurs enfants et la sécurité de ces vaccins. Vous trouverez ci-après une ressource mise à la disposition des parents qui s'interrogent sur la sécurité et l'importance des vaccins : www.ImmunizeForGood.com Pour visiter le site du Colorado Immunization Section (Section de vaccination du Colorado), rendez-vous sur : www.ColoradoImmunizations.com

Les écoles déploient tous leurs moyens pour assurer la conformité aux lois sur la vaccination. Votre aide est la bienvenue ; toute mise à jour du carnet de vaccination avant l'inscription à l'école et lors d'un nouveau vaccin est grandement appréciée. Veuillez discuter des besoins de votre enfant en termes de vaccination avec son médecin ou avec le centre de santé publique local. (Pour toute information de contact du centre de santé publique de votre localité, merci de contacter la Family Health Line (Ligne dédiée à la santé familiale) au 1-303-692-2229 ou 1-800-688-7777). Merci d'apporter le carnet de vaccination de votre enfant à jour à l'école chaque fois qu'il se fera vacciner.

Cordialement,

Colorado Immunization Section
(Section de vaccination du Colorado)
Colorado Department of Public Health and Environment
(Département de la santé publique et de l'environnement du Colorado)
303-692-2700

NOMBRE MINIMAL DE DOSES **OBLIGATOIRES** POUR LE CERTIFICAT DE VACCINATION
De la maternelle au niveau 12, année scolaire 2014-2015 Obligatoire pour assister aux cours

VACCIN	Nombre de doses	Niveau maternelle à 12 (de 5 à 18 ans)
	<i>Vaccins administrés ≤ 4 jours avant l'âge minimal</i>	
Coqueluche <i>DTCoq autorisé jusqu'à 6 ans.</i>	5 à 6	5 DTCoq (si la dose 4 a été administrée au 4ème anniversaire ou ultérieurement, les indications ont bien été respectées). La dernière dose de DTCoq ne doit pas être administrée avant les 4 ans de l'enfant. TDCoq req. Du 6ème au 12ème niveau.
Tétanos/Diphthérie <i>D.T. autorisé jusqu'à 6 ans.</i>	3 à 5	5 D.T. (si la dose a été administrée au 4ème anniversaire ou ultérieurement, les indications ont bien été respectées). Si l'enfant est âgé de 7 ans ou plus, il doit recevoir 3 doses du vaccin contenant le tétanos et la diphthérie (DTCoq, D.T., T.D., TDCoq) à des intervalles appropriés : 4 semaines entre les doses 1 et 2, et 6 mois entre les doses 2 et 3
Polio (VPI)	3 à 4	4 VPI (si la dose 3 a été administrée au 4ème anniversaire ou ultérieurement, les indications ont bien été respectées). La dernière dose ne doit pas être administrée avant le 4ème anniversaire.
Rougeole/Oreillons/Rubéole (ROR) <i>Proposé pour cette année scolaire : 1 dose de rubéole pour répondre aux indications.</i>	2	La première dose ne doit pas être administrée plus de 4 jours avant le 1er anniversaire. 2 doses obligatoires de la maternelle au niveau 12.
Varicelle <i>Une documentation fournie par le professionnel de santé (médecin, infirmier/ère praticien/ne ou médecin assistant) est nécessaire.</i>	1 ou 2	La 1ère dose ne doit pas être administrée plus de 4 jours avant le 1er anniversaire. 2 doses sont obligatoires pour les enfants de la maternelle au niveau 7. 1 dose est obligatoire pour les niveaux 8 à 12.
Hépatite B <i>Les élèves qui n'auront pas reçu 3 doses du vaccin contre l'Hépatite B avant le 01/07/2009 doivent respecter les intervalles minimum recommandés par l'Advisory Committee on Immunization (Comité consultatif sur les vaccinations) Pratiques (ACIP)</i>	3	La seconde dose doit être administrée au moins 4 semaines après la première dose. La troisième dose doit être administrée au moins 16 semaines après la première dose et au moins 8 semaines après la seconde dose. La dernière dose ne doit pas être administrée avant que l'enfant n'ait atteint l'âge de 24 semaines (6 mois). La série de 2 doses consécutives sont recevables pour les 11-15 ans. 2 doses peuvent seulement être acceptées en utilisant la série de 2 doses sur documentation appropriée (nom du vaccin, dosage, date et intervalle).

VACCINS **RECOMMANDÉS** POUR UNE PROTECTION OPTIMALE
CONTRE LA PRÉVENTION DES MALADIES PAR VACCINATION

VACCIN	Nombre de doses	Niveau maternelle à 12 (de 5 à 18 ans) <i>Vaccins administrés ≤ 4 jours avant l'âge minimal</i>
Influenza (Grippe)	1 à 2	2 doses initiales pour les moins de 9 ans Avec un intervalle de 28 jours minimum entre chaque dose, puis une dose annuelle. Recommandé pour les enfants de 6 mois et plus.
Méningite à méningocoque (MCV)	1 à 2	Adolescents de 11 à 18 ans
Papillomavirus humain (HPV)	3	Adolescents de 11 à 18 ans.
Hépatite A (HAV)	2	Tout enfant de 1 an et plus

Pour les vaccins OBLIGATOIRES : Un examen en laboratoire d'analyses prouvant l'immunisation est recevable.

Conformément à la loi, vous devez fournir l'un des documents suivants à l'école de votre enfant :

- Un Certificat de vaccination complété et attestant que l'élève a bien reçu un nombre minimum de vaccins.
- Si le Certificat de vaccination d'un élève n'est pas à jour, le parent/tuteur ou élève émancipé dispose de 14 jours après notification directe pour fournir les documents attestant que les vaccins obligatoires ont bien été administrés ; il devra également fournir un document écrit avec la planification des vaccins additionnels requis. Si le document de planification n'est pas rempli, l'élève sera exclu de l'école – temporairement ou définitivement – pour non-respect des règles. L'exception à cette règle est la pénurie de vaccins.
- Déclaration d'exemption à la vaccination - Colorado Department of Public Health and Environment Certificate of Immunization (Certificat de vaccination du Département de la santé publique et de l'environnement du Colorado) :
 - une **exemption** médicale signée par un médecin agréé attestant que la condition physique de l'élève est telle qu'une vaccination pourrait mettre en danger sa vie ou endommager sa santé, ou qu'il s'agit d'une contre-indication médicale ; ou
 - une **exemption** religieuse signée par le parent, le tuteur ou l'élève émancipé attestant que l'élève a des croyances religieuses qui vont à l'encontre de la vaccination ; ou
 - une **exemption** personnelle signée par le parent, le tuteur ou l'élève émancipé attestant que l'étudiant a des croyances personnelles qui vont à l'encontre de la vaccination.

Les obligations de vaccination seront strictement appliquées à tous les élèves. Conformément aux Colorado Revised Statutes 25-4-902 (Statuts révisés 25-4-902 du Colorado), les élèves ne respectant pas ces obligations se verront refuser l'accès aux cours.

Pour tout renseignement sur les vaccins gratuits ou à prix réduit, veuillez contacter la **Family Health Line (Ligne dédiée à la santé familiale)** au 303-692-2229 ou au 1-800-688-7777

